



Question Orale

(Séance du jeudi 14 novembre 2024)

Adressée à Monsieur **Taivini TEAI**, Ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause animale.

Monsieur le Ministre,

En votre qualité de Ministre des Ressources Marines, je souhaite attirer votre attention sur la gestion des déchets perlicoles dans l'archipel des Tuamotu-Gambier.

En effet, suite au constat de l'état des lagons, on a pu observer une nette évolution de la pollution due aux déchets issus des activités perlicoles. Ainsi, dans l'objectif de préserver l'environnement, le précédent gouvernement avait mené une action via la Direction des Ressources Marines, en lançant un programme de gestion des déchets perlicoles, en 2021. Ce programme coûte environ 30 millions de XPF par an, soit un total de 150 millions de XPF pour la période allant de 2021 à 2026, date de fin du marché actuel.

Le programme prévoyait une grande opération de nettoyage des lagons d'Apataki, Arutua, Ahe, Manihi, Takaroa, Takapoto, Aratika, Rikitea, Fakarava et Kaukura, des îles choisies en raison de l'importante activité perlicole qui s'y déroule et de la présence notable de déchets historiques.

Cependant, il a été rapporté que, dans le passé, des pratiques contraires à la réglementation avaient été observées, et que le suivi des activités perlicoles par les autorités compétentes n'avait peut-être pas été effectué avec toute la rigueur nécessaire. Cette situation aurait contribué à l'accumulation des déchets dans les lagons et à la pollution actuelle.

Je suis conscient que la perliculture est un pilier de notre économie et fait vivre plusieurs familles dans les îles. Toutefois, sommes-nous prêts à réinvestir continuellement dans le même programme tout en sachant qu'il y a eu par le passé des insuffisances en termes de contrôle régulier ?

Aujourd'hui, suite à toutes les actions mises en place pour la préservation des lagons, comment pourrions-nous être certains que cela ne se reproduise pas à l'avenir, sachant qu'il n'y a toujours pas de suivi ferme et rigoureux ? Pensez-vous que nous aurons les mêmes financements à disposition pour un tel programme ?

Nous ne devons pas oublier que les budgets alloués à ce type de programme proviennent des cotisations de la population. Ce sont donc des fonds publics, financés par chaque habitant, et il serait difficile de justifier de nouveaux investissements de cette ampleur si les mêmes erreurs de gestion et de contrôle se reproduisent à l'avenir. Il est essentiel de s'assurer que ces fonds soient utilisés de manière optimale et qu'aucune situation douteuse n'en découle.

Ainsi, afin d'assurer une meilleure surveillance des opérations et de prévenir toute accumulation future de déchets :

- Ne serait-il pas judicieux, de recruter du personnel qualifié sur place, pour assurer un suivi rigoureux des opérations et de garantir la bonne application des règles ?

En effet, renforcer les contrôles directement sur les atolls concernés permettra de réduire les dépenses engagées pour le programme de gestion des déchets perlicoles sur le long terme et permettra également de prévenir de tout désastre environnemental à l'avenir.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre attention.

Ernest TEAGAI

